

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 juin 2021**

L'an deux mille vingt et un, le sept juin à vingt et une heures, les conseillers municipaux de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE, Maire

Date de convocation : 27 mai 2021

Présents : Françoise LAPERGUE - Christian ROUQUIE – Jean-Louis DELPECH – Marc RICHARD - Marie-Hélène DELTEÏL – Guilhem BOUCHER - Aurélie POUJADE

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : Guilhem BOUCHER

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

La lecture du compte rendu du dernier conseil, n'appelant aucune observation, il est validé à l'unanimité.

Délibération 2021/17

Désignation d'un commissaire enquêteur :

Mme le Maire a pris contact avec plusieurs commissaires enquêteurs figurant sur la liste officielle délivrée par la Préfecture du Lot. Mr Calvet a répondu à notre demande et il propose de réaliser l'enquête publique relative à l'échange de terrain pour l'agrandissement du cimetière. Le montant de son intervention s'élève à 500 € pour toute la vacation comprenant les frais de déplacement et la rédaction du rapport d'enquête.

Le Conseil municipal valide de choix de Mr Calvet pour un montant de 500€ à l'unanimité

Délibération 2021/18

Devis géomètre

Mme le Maire présente deux devis émanant de l'entreprise Géa pour le bornage de l'extension du cimetière pour un montant TTC de 904€80 et le bornage de l'échange de terrain par fermeture d'un chemin pour 910€80 TTC

Ces échanges se feront entre la commune et Mr Poujade Guy.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ces devis à l'unanimité.

Adressage : achat de panneaux

Mme le Maire présente la proposition de panneaux en photo ; Des erreurs sont constatées l'entreprise sera sollicitée de nouveau afin de réaliser un nouveau devis corrigé.

Adressage : pose de panneaux

Les devis n'étant pas arrivés en mairie, ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Délibération 2021/19

Etude des devis pour murets :

Mme le Maire présente un devis de l'entreprise NATURE SERVICE pour 1000 € HT pour la réfection d'un muret au lieu dit « Les Mazes ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide ce devis à l'unanimité.

Désignation d'un référent Ambroisie et moustique tigre :

L'ARS a sollicité la commune afin que soit désigné un référent ambroisie et moustique tigre/ Mr Boucher se propose à ce poste.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne Mr Boucher à l'unanimité.

Voirie : programme 2022 – 2023 - 2024

Le Conseil municipal propose d'inscrire au programme de réfection communautaire :

- Le chemin de Font Neuve
- Le chemin de Roumégouze

A la charge de la commune :

Le Conseil prévoit la réfection :

- Du chemin de Pomaret
- Du chemin du Cuzoul desservant des habitations

Le Conseil prévoit l'élagage :

- Du chemin des Combes longues
- Du chemin de Cuzoul
- Du chemin de Combonnières.

Questions diverses

- Mr Delpech, Président de l'association des riverains de la Sagne, fait le compte rendu de la rencontre avec la DDT et le Syndicat Rance-Célé -Lot Médion
- Mmes Lapergue et Poujade rendent compte des débats menés en commission d'action sociale de la CCCLM relatif au développement d'une RAM et de l'ALSH sur la totalité du territoire de la communauté de communes.
- Mme le Maire propose au Conseil de réfléchir à la construction d'un logement sur le terrain communal de la Fargue.
- Le concert « Le souffle des origines » se tiendra le 19/06 à la salle des fêtes de Lentillac.
- Le cinéma de plein air se tiendra à la salle des fêtes de Lentillac en Juillet.
- Mme Poujade interroge sur la pose du compteur Linky à la mairie. Mme le Maire répond qu'elle a personnellement autorisé cette installation. Mme Poujade aurait souhaité que cette décision soit soumise au Conseil. Le cas échéant, elle aurait été contre.

L'ordre du jour comportant trois délibérations étant épuisé, la séance est levée à 00h30

Le Maire, Françoise LAPERGUE



